

05.11.2013 – 07:50 Uhr

bonus.ch: décomptes de primes maladie pour 2014, des hausses jusqu'à 34.7% et 806 francs par an*Lausanne (ots) -*

Les assurés reçoivent ou ont déjà reçu fin octobre leur décompte de primes maladie pour 2014. En dépit de l'annonce* publiée par l'OFSP promettant de hausses de primes modérées (+2.2%), près de deux tiers des Suisses seront touchés par une hausse plus conséquente. On constate même qu'un tiers des assurés subira une hausse supérieure à 5%, et 5.5% une hausse de plus de 10%.

Les hausses les plus élevées sont prévues pour un modèle d'assurance alternatif dans le canton de Soleure avec 34.7%. Mais dans chaque canton certains assurés, toutes tranches d'âge confondues, seront confrontés à des hausses de plus de 12%. Ce sont les jeunes adultes qui subissent les plus fortes hausses, ce qui démontre que la politique de diminution des rabais pour cette catégorie d'assurés, entamée il y a quelques années, est toujours aussi soutenue par les assureurs. A Fribourg, pour cette tranche d'âge, on prévoit des hausses de plus de 25% et dans les cantons de Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud, les hausses maximales varient entre 21% et 23%. Le canton du Valais quant à lui subit une hausse maximale de 18%.

Pourquoi une majorité d'assurés ne fait-elle pas jouer le système de concurrence actuel?

Bien que les assurés continuent à payer des primes très élevées, force est de constater qu'ils restent fidèles à leur caisse-maladie. Pourtant, les prestations remboursées sont prescrites par la loi, et donc identiques pour tous les assureurs. De plus, les caisses-maladie ont l'obligation légale d'accepter toute demande d'affiliation à l'assurance de base. L'explication est peut-être à chercher dans la forte interdépendance entre l'assurance-maladie de base et les assurances complémentaires. Selon notre dernière étude**, plus de quatre assurés sur cinq sont affiliés auprès de la même caisse-maladie pour l'assurance de base et les complémentaires.

Les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs face à l'annonce des nouvelles primes. Si tous les Suisses optaient pour la variante d'assurance la plus coûteuse (modèle traditionnel, franchise minimale), mais en choisissant l'assureur le moins cher de leur canton, ce sont 4.8 milliards de francs de primes qui seraient économisés par rapport à la situation actuelle, soit 708 francs par assuré en moyenne. Plus d'un assuré sur deux peut réaliser des économies!

A titre d'exemple, un genevois assuré chez Wincare peut économiser 40% sur sa prime d'assurance-maladie, soit 2'835 francs par an ! En optant pour un modèle alternatif, il pourrait même économiser 3'266 francs.

Hausses les plus fortes par canton, nombre de primes subissant des hausses supérieures à 2.2%, primes les plus chères et les moins chères par canton: http://www.bonus.ch/RDP-20131105_FR.pdf

* Source : OFSP, publication officielle des primes maladie, 26 septembre 2013

** Communiqué de presse du 29.10.2013: http://www.bonus.ch/RDP-20131029_FR.pdf

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021 312 55 91
ducret@bonus.ch